

Brevets—Loi

« Cette générosité croissante des sociétés de produits pharmaceutiques envers leurs actionnaires s'explique principalement par le fait qu'elles disposent d'une grande quantité de fonds supplémentaires qui leur proviennent de leurs commerces en plein essor. Dans certains cas, il s'agit de plus d'un milliard de dollars, ce qui peut être gênant dans leur bilan, dans la conjoncture actuelle de faible croissance et de faibles taux d'intérêt. » Ce milliard de dollars excédentaire est gênant dans leur bilan. C'est le genre de bénéfices dont disposent ces sociétés multinationales de médicaments et qu'elles doivent utiliser.

Aux États-Unis, on suit l'exemple du Canada qui contrôle l'utilisation des nouveaux médicaments découverts. Henry Waxman est le président du sous-comité de la santé et de l'environnement du comité américain de la Chambre des représentants de l'énergie et du commerce qui a tenu des audiences sur la question du prix des médicaments et des médicaments génériques. Son sous-comité a préparé un rapport montrant que le prix des médicaments d'ordonnance a augmenté aux États-Unis de plus de 79 p. 100 depuis six ans. L'industrie n'a dépensé qu'un dollar sur trois de cette augmentation en travaux de recherche et de développement. Mais le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) nous demande de donner davantage d'argent à cette industrie, que nous ne récupérerons pas sous la forme de recherche et de développement. Nous n'avons qu'une promesse et rien d'autre.

• (1610)

Le député de Dauphin—Swan River (M. White) a reproché au ministre de la consommation du Manitoba d'agir en politicien opportuniste lorsqu'il s'est opposé au projet de loi. Je demande au député s'il considère que le ministre de la consommation et le ministre de la santé de Terre-Neuve agissent comme des politiciens opportunistes lorsqu'ils critiquent le gouvernement du Canada à cause de son projet de loi?

Les Terre-Neuviens se sont fait répéter pendant des années par le parti au pouvoir dans la province que lorsque les gouvernements fédéral et provincial seraient de même allégeance politique, Terre-Neuve pourrait enfin s'épanouir et occuper la place qui lui revient au sein de la Confédération. Le ministre terre-neuvien de la Consommation a dit aux membres du comité qu'il avait été informé en juin 1985 des propositions fédérales tendant à modifier la Loi sur les brevets. Il a fait savoir, à l'époque, que sa province craignait que ces mesures aient de graves répercussions sur le prix des médicaments au Canada et, surtout, à Terre-Neuve et au Labrador. Le 22 mai 1986, il a écrit à celui qui était alors ministre de la Consommation et des Corporations, pour l'informer que son gouvernement s'opposait vivement aux modifications que le gouvernement fédéral prévoyait apporter à la Loi sur les brevets.

En juin, le gouvernement a présenté de nouvelles propositions, et en septembre, quand elles ont été débattues à nouveau, le gouvernement terre-neuvien a examiné le point de vue

du ministre de la Consommation et des Corporations. Néanmoins, il a maintenu son désaccord. Le gouvernement provincial s'inquiétait surtout de la hausse du prix des médicaments pour les consommateurs, et il reprochait au gouvernement fédéral de ne pas prévoir dans ces modifications de mesures précises concernant la création d'emplois et le développement des entreprises à Terre-Neuve.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations a dit cet après-midi à la Chambre qu'il n'y a rien d'autre à faire que de croire dans les promesses . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je vais me montrer très généreux et, comme c'est le premier discours du député, je suis sûr que la Chambre en fera autant en lui accordant une minute de plus pour terminer. Il a dépassé son temps de parole de huit ou neuf minutes. J'espère obtenir le consentement unanime pour permettre au député de conclure.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a une minute de plus pour terminer son discours.

M. Harris: Merci, monsieur le Président, et je remercie les députés. Étant donné les observations que le gouvernement terre-neuvien a faites au comité du Sénat, on ne peut pas dire qu'il cherche à porter des coups bas au gouvernement fédéral. Ce projet de loi soulève de sérieuses objections. Je demanderais à la Chambre de tenir compte de la déclaration du docteur Twomey, le ministre de la Santé de Terre-Neuve, qui est également médecin. C'est d'autant plus important qu'on nous a dit qu'il fallait dix ans aux compagnies pharmaceutiques pour réaliser un profit suffisant pour payer la recherche. M. Twomey a déclaré ceci:

En tant que médecin, je sais que la vie thérapeutique de la plupart des médicaments est d'une dizaine d'années. Quand un médicament est sur le marché depuis dix ans, en général, la compagnie pharmaceutique modifie sa formulation et met en marché un médicament de la même catégorie, mais entièrement nouveau, qui a le même effet thérapeutique mais qui est censé être légèrement plus efficace pour traiter la maladie ou les troubles en question.

Autrement dit, une fois que le monopole de dix ans est expiré, le nouveau médicament risque de devoir être retiré du marché et les fabricants de médicaments génériques qui essaient de le fabriquer pour moins cher se verront éliminer, de toute façon. Le secrétaire parlementaire du ministre a reconnu cet après-midi à la Chambre que le problème semblait dû au fait que nous sommes obligés de croire les compagnies pharmaceutiques sur parole . . .

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Même si c'est le premier discours du député, il ne doit pas mentionner l'absence d'un de ses collègues.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas qu'il l'ait fait.

Une voix: Il ne l'a pas fait.